

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Mardi 2 novembre 2021, le Gouvernement a présenté le Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, le Gouvernement entend ainsi leur proposer un accompagnement profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide dans l'emploi.

Le Contrat Engagement Jeune c'est de l'engagement, de l'assiduité, de la motivation et un État qui accompagne tous les jeunes de moins de 26 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit d'un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Le jeune peut se voir proposer plusieurs solutions pendant son parcours :

- des préparations pour entrer en formation ;
- une formation qualifiante ou préqualifiante ;
- une mission d'utilité sociale;
- des mises en situation en emploi;
- une alternance.

Qui peut en bénéficier?

Le Contrat d'Engagement Jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Comment en bénéficier?

Le Contrat d'Engagement Jeune est une solution commune proposée par l'ensemble du service public de l'emploi : le réseau des missions locales, pôle emploi et des acteurs publics, privés et du mode associatif proposant des services d'insertion et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi.

Les jeunes peuvent se présenter directement en structure d'accompagnement ou <u>consulter un module en ligne dédié.</u>

Calendrier de mise en oeuvre

Le dispositif démarre le 1er mars 2022

Lien utile

Le Contrat d'Engagement Jeune

Qui contacter en Normandie?



Son agence Pôle Emploi ou sa mission locale



